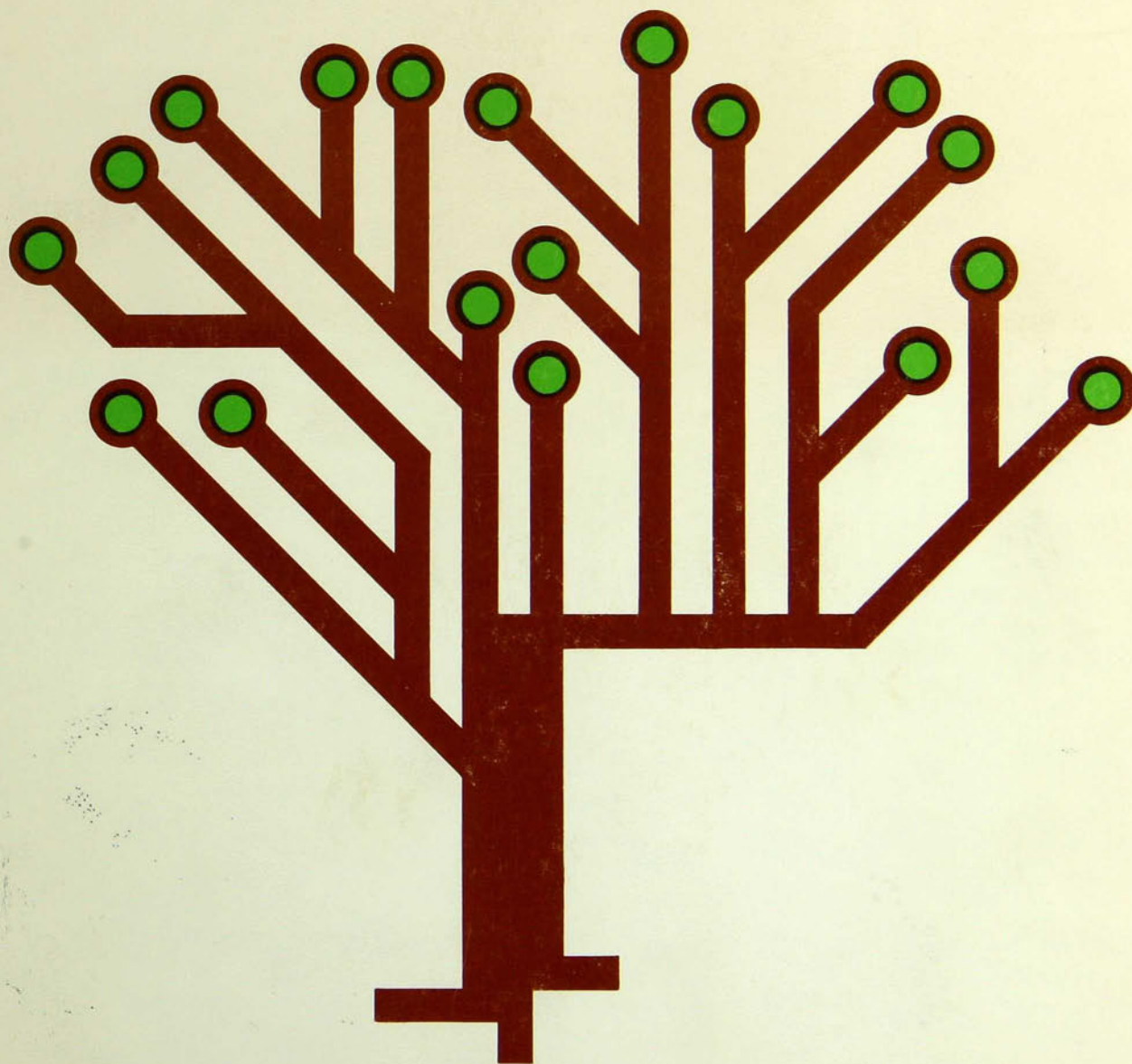


OFF
A32A1
A29/M89
1980

Rapport final du groupe de travail sur les musées scientifiques



**Affaires
culturelles**
Québec



Bibliothèque Nationale du Québec

Groupe de travail sur les musées scientifiques

Montréal, le 11 janvier 1980.

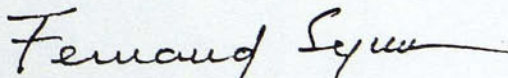
Monsieur Denis Vaugeois
Ministre
Ministère des Affaires culturelles
955 chemin Saint-Louis
Québec, Qué.
G1S 1C8

Monsieur le ministre,

Conformément au mandat confié à notre Groupe de travail sur les musées scientifiques, nous avons l'honneur de vous transmettre notre rapport.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le Président,


Fernand Seguin

R A P P O R T F I N A L

DU

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MUSEES SCIENTIFIQUES

Le 11 janvier 1980

OFF
A32A1
A29/M89 -
1980

08130641

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I :	LE MANDAT	2
CHAPITRE II :	LA PROBLEMATIQUE	5
	LA REALITE MUSEOLOGIQUE	5
	LA SITUATION QUEBECOISE	7
	LES COLLECTIONS DE SCIENCES NATURELLES	9
	LE PATRIMOINE INDUSTRIEL ET TECHNIQUE	12
CHAPITRE III :	POUR UN RESEAU NATIONAL D'ACTION MUSEOLOGIQUE EN SCIENCE ET EN TECH- NOLOGIE (PROPOSITION D'UN CONCEPT)	
	CONSIDERATIONS PRELIMINAIRES	16
	LE CONCEPT	19
	LE CONSEIL NATIONAL D'ACTION MUSEOLOGIQUE EN SCIENCE ET EN TECHNOLOGIE	21
	- Le mandat	21
	- Composition du Conseil national et nomination des membres	23
	- Le financement	24
	LES CONSEILS REGIONAUX D'ACTION MUSEOLOGIQUE EN SCIENCE ET EN TECHNOLOGIE	26
	- Les régions	26
	- Le mandat	27
	- Composition et nomination des membres	30

LE MUSEE NATIONAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE	32
- Problématique	32
- Description du Musée	32
- Localisation du Musée	35
- Le Musée national et les autres éta- blissements nationaux potentiels	36
LES CENTRES REGIONAUX DE SCIENCE ET DE TECHNOLOGIE	37
LES PREMIERES ETAPES DE REALISATION	39
- Phase d'implantation	39
- Considérations budgétaires	41
LES COLLECTIONS ET LA RECHERCHE	43
- Les collections de sciences naturelles	43
- Les collections de technologie	44
- La recherche	45
- Recherche principale dans le cadre du réseau	45
CHAPITRE IV: RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS	48
ANNEXE A : LE MANDAT	56
ANNEXE B : LES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MUSEES SCIENTIFIQUES	59
ANNEXE C : PERSONNES CONSULTEES	61

LE MANDAT

Le texte du mandat qui a été confié par le ministre des Affaires culturelles au Groupe de travail sur les musées scientifiques est reproduit intégralement à l'annexe A, page 56.

Le nom et la qualité des membres du Groupe de travail apparaissent à l'annexe B, page 59.

D'entrée de jeu, le Groupe de travail a reconnu que les délais qui lui étaient impartis ne lui permettaient guère de s'engager dans un processus exhaustif de réflexion sur l'action muséologique en général, sur l'évolution des musées scientifiques dans nos sociétés contemporaines, ni sur l'idéologie qui pourrait les sous-tendre. Le Groupe s'est donc fixé, dans le cadre du mandat, des objectifs plus modestes et plus précis, en prenant appui sur un constat évident: l'absence de tout musée national de science et de technologie sur le territoire du Québec.

Pour s'acquitter de sa tâche, le Groupe de travail a dû s'enquérir, auprès des individus ou des associations intéressés à l'activité scientifique de caractère muséologique, de leur opinion, de leurs attentes et de leurs espoirs. Ce travail de consultation, sous la responsabilité du secrétaire, s'est poursuivi tout au long de l'été et de l'automne. On trouvera à l'annexe C, page 61, la liste des personnes et des associations qui ont été entendues.

Parallèlement, le Groupe mettait en commun l'expérience individuelle de ses membres en matière de muséologie concrète, expérience qui fut complétée par la visite de l'Ontario Science Centre, du Palais de la Découverte et du Centre Beaubourg à Paris.

Ces données de base étant acquises, le Groupe de travail a considéré que la meilleure contribution qu'il pouvait offrir consistait à atteindre un consensus sur un certain nombre de prémisses et à proposer un projet concret d'action muséologique à caractère scientifique et technique. Ce projet consiste essentiellement dans la mise sur pied d'un réseau national responsable, au premier chef, de la formulation des grandes politiques et de la répartition des subventions en fonction de ces politiques.

Il va sans dire que beaucoup d'éléments de cette proposition doivent être raffinés au niveau des structures et du fonctionnement administratif. Le Groupe de travail en est conscient. C'est pourquoi, au cours de ses travaux, le Groupe a-t-il présumé de la constitution éventuelle d'une petite équipe d'experts chargés à la fois de la programmation d'un musée national, des démarches préliminaires à la mise en place du réseau et de l'élaboration des politiques concernant les collections de sciences naturelles et le patrimoine industriel ainsi que de leurs inventaires.

Dans l'esprit du Groupe, cette équipe était considérée comme pouvant former le "noyau de personnel d'action muséologique en science et en technologie" dont le développement fait l'objet de la recommandation principale de ce rapport.

LA PROBLEMATIQUE

Le projet de doter le Québec d'un équipement muséologique en science et en technologie s'inscrit dans une démarche explicite du gouvernement visant à formuler des politiques en matière d'information scientifique et technique et à proposer des hypothèses de développement muséologique.

La question posée est donc celle de l'accès au savoir scientifique par le biais d'une action muséologique, à quoi l'on peut ajouter les problèmes particuliers à la constitution et à la gestion des collections de sciences naturelles, ainsi qu'à la conservation de notre patrimoine industriel et technique.

LA REALITE MUSEOLOGIQUE

Sans examiner en détail les formes diverses adoptées par les musées au cours de l'histoire, en fonction des pays d'implantation, des conditions socio-culturelles et des objectifs poursuivis, il est manifeste que le mot "musée" est loin d'évoquer des images identiques dans tous les esprits. En certains milieux, il comporte même une connotation passéiste, pour ne pas dire péjorative.

Le Conseil international des Musées (ICOM) donne la définition suivante d'un musée: "une institution permanente, sans but lucratif, ouverte au public, qui se consacre à la collection, à la conservation, à la recherche, à l'interprétation et à la présentation d'objets caractéristiques de l'homme et de son environnement et lui fournit ainsi l'opportunité d'étudier, de se cultiver et de se délecter".

Une définition aussi englobante, à laquelle nous souscrivons, peut correspondre à un vaste éventail de réalités: les musées traditionnels tels le Deutches Museum de Munich ou le Smithsonian Institution de Washington, les "sciences centers" dont celui de Toronto constitue un excellent modèle, les instituts de conservation, les jardins et collections botaniques ou zoologiques, les centres d'interprétation de la nature, les aquariums, les planétariums, etc. Dans cette perspective, on ne peut pas affirmer que le Québec est dépourvu d'équipements muséologiques à caractère scientifique mais on doit constater que ces derniers sont insuffisants et, surtout, qu'ils ne sont pas maximisés comme ils pourraient l'être dans le cadre d'une politique d'ensemble.

D'autre part, cette définition polyvalente, selon que l'on privilégiera telle ou telle fonction de l'institution muséologique, peut conduire à implanter des musées de physionomies diverses. Nous aurons l'occasion de préciser plus loin les choix qui ont guidé l'élaboration de notre concept. Notons tout de suite que la tendance actuelle, surtout dans le cas des musées scientifiques, consiste à mettre l'accent sur la communication avec le public. Cette tendance ne signifie pas nécessairement l'abandon des collections ou de l'objet, mais plutôt une revalorisation des fonctions d'animation et de vulgarisation. L'objectif de cette démarche consiste à fournir au public des clés pour appréhender le réel, de proposer des modes d'emploi plutôt que des réponses à des questions, bref, d'encourager la participation. Il semble que cette préoccupation soit au coeur de la démarche actuelle du Ministère des Affaires culturelles dans le domaine muséologique.

LA SITUATION QUEBECOISE

Les enquêtes les plus récentes donnent les Québécois comme étant, de tous les Canadiens, ceux qui sont le plus intéressés à la science et à la technologie. Pour comprendre ce phénomène, il faut se reporter à la formidable impulsion donnée à la préoccupation scientifique par la génération universitaire des années vingt: création de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), de la Société d'histoire naturelle, des Cercles des jeunes naturalistes, du Jardin botanique; imposition des programmes de science dans les collèges classiques qui accusaient à cet égard un important retard, etc. Coïncidant avec l'entrée en scène des grands médias de communication, notamment Radio-Canada et l'O.N.F., ce mouvement a créé une mentalité et produit une multitude d'initiatives dont certaines se sont perpétuées dans le milieu: jeunes naturalistes, exposciences, clubs-science, jeunes scientifiques, etc., à quoi s'ajoute la multiplicité des initiatives spontanées qui ne sont encore intégrées nulle part (*). On constate donc que la préoccupation scientifique au Québec, incarnée dans des groupements et parfois même dans des institutions, forme une trame beaucoup plus serrée qu'on ne pourrait le penser. Notre intention muséologique s'appuie sur un acquis important, multiple et solide.

D'autre part, la situation n'est pas sans lacunes. Rien ne sert de se le cacher: par rapport à d'autres sociétés de même type que la nôtre, nous accusons un important retard dans plusieurs domaines de la vulgarisation scientifique. Notre société n'a pas produit suffisamment de communicateurs

(*) On estime, par exemple, à 60 000 le nombre de Québécois inscrits dans des associations de loisir scientifique.

scientifiques; elle a surtout, au moment où naissaient de véritables facultés de science, emboîté le pas à toutes les sociétés occidentales qui segmentaient le savoir au nom de l'efficacité. Au Québec comme partout ailleurs, l'absence de généralistes se fait cruellement sentir.

La situation est donc nette. Nous avons des intentions précises, appuyées sur des acquis importants et pondérées par des lacunes également importantes. L'intention, c'est l'accès démocratique; l'acquis, c'est la mentalité déjà créée quant à la préoccupation et à l'activité scientifique des Québécois; la lacune, c'est l'absence d'un nombre suffisant de médiateurs compétents entre l'un et l'autre.

Avant de proposer une solution adéquate, il est opportun d'envisager deux problèmes qui tiennent à la situation particulière de nos collections de sciences naturelles et de notre patrimoine industriel et technique.

LES COLLECTIONS DE SCIENCES NATURELLES

A partir du moment où, confronté au projet de concevoir un musée, on prend le parti-pris de mettre l'accent sur la vulgarisation et, par conséquent, sur le public, on ne peut néanmoins ignorer le problème des collections de sciences naturelles, dont la fonction principale est de servir de support à la recherche scientifique plutôt qu'à la vulgarisation. Toutefois, comme il n'existe au Québec aucun musée pour loger les collections, aucun responsable de leur inventaire, de leur archivage ou de leur conservation, force est d'identifier des pistes de solution aux problèmes que posent ces collections.

Faut-il rappeler qu'une collection n'est pas un amas hétéroclite, mais un ensemble de spécimens naturalisés, ou de représentations de spécimens, qui donne une idée de la variété et de la diversité des classes, des ordres, des genres, des espèces, dans une catégorie d'êtres (animaux, plantes) ou de choses (minéraux) ou bien, un ensemble qui représente la diversité et la variété dans une classe, un ordre, un genre, une espèce. Parmi nos collections les mieux connues, on peut citer l'herbier Marie-Victorin (Jardin botanique de Montréal) ou la collection d'insectes du Collège MacDonald à Montréal.

Constituées principalement grâce à l'activité de quelques scientifiques convaincus rattachés aux universités, au Gouvernement du Québec ou à des collèges, nos collections font l'objet de nombreuses doléances. Un inventaire récent donne une énumération et une approximation du nombre de spécimens de minéraux, de plantes et d'animaux que contiennent la

la plupart des collections des établissements d'enseignement du Québec, sans toutefois évaluer leur état. Il est à prévoir qu'un grand nombre de ces collections se révéleront aussi peu utilisables pour fins d'exposition que de recherche. Le fait est que plusieurs de nos collections sont mal conservées, mal archivées et, le plus souvent, incomplètes, en plus d'être éparpillées et difficilement accessibles aux chercheurs et aux éducateurs, à fortiori au public. Il n'y a personne qui ait charge de leur gestion ou encore de la coordination de la cueillette ou des relevés.

Les raisons de ce délabrement sont complexes. Pendant qu'il n'existait au Québec aucune institution de prestige, comme le Museum d'Histoire naturelle de Paris, le British Museum of Natural History de Londres ou l'American Museum of Natural History de New York, capable d'assurer le regroupement des collections et d'assumer la direction de la recherche, les sciences naturelles subissaient, dans nos universités, surtout dans les années cinquante et soixante, une éclipse quasi totale. C'est la perception généralisée de la "crise de l'environnement" qui nous permettait de réaliser, à compter du milieu des années soixante, une diminution grave du degré de nos connaissances du monde animal et végétal dans lequel nous vivons. Durant cette longue éclipse, nos scientifiques s'étaient repliés en grand nombre sur des disciplines expérimentales telles que la physique nucléaire et la biologie moléculaire, pendant que l'homme de la rue était amené à s'émerveiller de la technologie résultant du progrès scientifique bien plus que des disciplines taxonomiques.

Cette esquisse du problème nous amène à identifier les urgences suivantes qui, à nos yeux, ont atteint un seuil critique.

Quant aux collections, il faut en poursuivre l'inventaire et évaluer les contenus, déceler les carences, identifier les forces et les faiblesses, proposer des fusions, encourager des initiatives nouvelles.

Quant à la recherche, il faut compléter les inventaires, poursuivre l'interprétation des dynamismes naturels et des interventions techniques.

De telles tâches ne peuvent être assumées par un musée qui mettrait l'accent sur la vulgarisation; elles devront donc l'être par un autre organisme.

LE PATRIMOINE INDUSTRIEL ET TECHNIQUE

Intérêt pour le patrimoine industriel

Jusqu'à ce jour, le patrimoine industriel et technique a soulevé peu d'intérêt au Québec. On s'est davantage préoccupé des témoins matériels de l'ère pré-industrielle, soit les ateliers, les outils et les objets produits par les artisans.

Mais qu'entendons-nous par patrimoine industriel et technique?

Dans ce domaine, on ne peut certes pas parler de "monuments industriels" ni trop se replier sur une notion telle que le "beau". A la recherche d'une définition, les Britanniques ont inventé, vers 1960, la notion d'archéologie industrielle: la démarche d'un archéologue industriel consistant à identifier et à préserver les témoins matériels de l'industrialisation à l'intérieur d'une chronologie précise et ce, depuis la révolution industrielle.

Pour les Français, éveillés depuis quelque cinq ans à ce problème, ce terme renvoie à l'identification et à la conservation des systèmes techniques. Cette définition comprend donc, non seulement l'immobilier et le mobilier lourd (les bâtiments, les écluses, les barrages, les turbines, etc.), le mobilier léger (tels les outils, l'équipement médical, etc.), mais aussi tous les objets produits par l'industrie, et enfin, le patrimoine humain, c'est-à-dire la mémoire de l'artisan.

Les pays développés, l'Angleterre en tête, sont de plus en plus nombreux à se doter d'une politique de mise en valeur du patrimoine industriel et technique. Ce qui nous renvoie aux questions que pose l'innovation technologique dans une société.

Le patrimoine industriel et technique est une pédagogie, pour citer une expression maintenant consacrée. L'objet technique n'est pas voué uniquement à la contemplation. Pour reprendre sa pleine mesure, il doit être rendu à son usage et à sa fonction. L'objet ou le bâtiment recyclé doit être replacé dans une chronologie précise afin qu'apparaissent plus nettement les transferts techniques et les éléments d'innovation.

Cet éveil à l'innovation technologique est nécessaire si le Québec espère réussir à développer des économies régionales auto-suffisantes où l'imagination technique serait la composante principale.

Etat du patrimoine industriel

Quel est l'état du patrimoine industriel et technique et quels sont les problèmes que soulève sa mise en valeur?

Il n'existe aucun endroit au Québec où l'on recueille les documents techniques de l'industrie ou des syndicats: dessins, plans, photographies, études de productivité, etc. Aucun organisme public ou privé n'est spécifiquement responsable de ce type de récupération. Au moment d'une faillite ou d'une disparition d'entreprise, la quasi totalité de la mémoire de celle-ci est brûlée ou jetée. Comment retracer l'histoire de l'agriculture au Québec, si tous les documents sur les instruments aratoires utilisés à l'époque ont disparu?

Les archives, de fait, ne sont qu'un aspect infime du problème que pose l'état actuel du patrimoine industriel et technique. Hormis les moulins à vent et à eau et les forges de St-Maurice,

quoi sauver et à quels prix? Comment fonder un choix?
Comment constituer une collection significative à la fois
sur le plan régional et national?

Identifier et classer un patrimoine aussi spécialisé exigent néanmoins des compétences. Or s'il existe au Québec peu d'historiens des sciences, nous avons encore moins d'historiens des techniques ou d'archéologues industriels.

Actions à entreprendre

Parmi les actions à entreprendre dans le domaine de l'archéologie industrielle, une première consisterait à amorcer en région un repérage du patrimoine. Cette identification ne saurait se faire sans la collaboration des communautés locales.

Une fois ce premier travail effectué, on pourrait ensuite dresser un inventaire des bâtiments ainsi que du matériel à sauvegarder.

Une troisième action à entreprendre, et sans doute une des plus significatives, consisterait en un effort systématique et continu pour la restauration et le recyclage des bâtiments retenus comme témoins de l'industrialisation québécoise.

Quant au matériel, même trop détérioré ou impossible à entreposer, il devrait être l'objet d'une attention similaire en faisant un usage abondant des technologies et des moyens audiovisuels récemment mis au point à cet effet dans divers pays du monde.

CHAPITRE III : POUR UN RESEAU NATIONAL D'ACTION MUSEO-
LOGIQUE EN SCIENCE ET EN TECHNOLOGIE
(PROPOSITION D'UN CONCEPT)

CONSIDERATIONS PRELIMINAIRES

Avant de décrire l'ensemble des structures et des instruments qui constituent le concept que nous proposons, nous croyons utile d'esquisser à grands traits les prémisses auxquelles nous nous sommes raliés et qui ont guidé notre réflexion.

Culture scientifique et culture

En premier lieu, nous croyons que la culture scientifique et technique doit être considérée comme faisant partie de la culture générale. Plutôt que d'isoler la science et la technologie des autres activités culturelles, il serait souhaitable de faire voir les liens qui existent entre elles et de rechercher dans les unes et dans les autres le cheminement d'un même esprit critique et créateur, d'un processus identique de production culturelle.

Nous n'ignorons pas les obstacles inhérents à une telle démarche. La tendance générale est en effet de séparer l'activité scientifique et les savoir-faire techniques de la culture traditionnelle. Le dépassement de ces clivages devrait être, malgré tout, l'un des objectifs de l'action muséologique en science et en technologie et nous croyons que le Ministère des Affaires culturelles devrait y souscrire.

Souplesse et accessibilité

En deuxième lieu, nous sommes d'avis qu'une action muséologique en science et en technologie, afin de répondre aux aspirations des hommes et des femmes d'aujourd'hui, doit

être étendue à l'ensemble du territoire québécois et présenter la plus grande souplesse possible dans ses modalités de fonctionnement. En effet, l'objectif d'accès au savoir scientifique et technique devrait être réalisé par un ensemble d'activités et d'expériences vécues: visites industrielles, présentations itinérantes, conférences, ateliers de travail, centres d'information et de documentation, etc. Cette action muséologique devrait intégrer les démarches qui existent déjà dans la plupart des régions, et susciter leur développement et leurs interactions.

L'utilisation des équipements existants

En troisième lieu, nous favorisons l'utilisation maximale des infrastructures déjà établies. Comme nous l'avons souligné auparavant, le Québec compte une bonne variété d'équipements qui se situent déjà dans le sillage de la muséologie scientifique: jardins zoologiques, aquariums, jardins botaniques, centres d'interprétation de la nature, etc. D'autre part, chaque région possède déjà, ou possédera bientôt, selon les politiques formulées par le Ministère des Affaires culturelles, une infrastructure muséologique de base: musée régional polyvalent, centres d'exposition, sans compter les bâtiments existants qui pourraient être recyclés à ces fins. Compte tenu de ce qui a été dit sur l'unité de la culture et sur l'accent qui doit être mis sur l'action muséologique, il serait souhaitable d'utiliser au maximum les équipements déjà existants plutôt que de les dédoubler.

Une approche systémique

Enfin, en ce qui concerne la préparation et la présentation des "exhibits" dans le cadre de cette action muséologique, nous privilégions nettement les "exhibits" à caractère systémique et ouvert. On entend par le caractère systémique d'un "exhibit", l'approche qui consiste à rassembler et à décrire tous les éléments importants qui constituent un système, et ce dans une perspective de décroisement. Par exemple, l'énergie hydro-électrique peut être décrite au niveau de sa technologie spécifique, au niveau des lois physiques (population, faune, flore, équilibre écologique) ainsi qu'au niveau de sa consommation. Quant au caractère ouvert d'un "exhibit", il consiste à permettre au spectateur-participant de choisir divers itinéraires à l'intérieur d'un "exhibit" systémique, selon ses préférences et ses intérêts, plutôt que de se voir imposer un cheminement unique et obligatoire.

En résumé, nous recommandons

- (1) QUE L'ACTION MUSEOLOGIQUE, EN MATIERE DE SCIENCE ET DE TECHNOLOGIE, REPOSE SUR LES PRINCIPES SUIVANTS:
 - a) LA RECONNAISSANCE DU FAIT QUE LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE S'INSERE DANS LA CULTURE GENERALE;
 - b) L'EXTENSION DE L'ACTION MUSEOLOGIQUE A L'ETENDUE DU TERRITOIRE QUEBECOIS, DANS UN CONTEXTE DE SOUPLESSE ET D'ACCESSIBILITE;
 - c) L'UTILISATION MAXIMALE DES EQUIPEMENTS DEJA EXISTANTS;
 - d) UNE APPROCHE SYSTEMIQUE ET OUVERTE DANS LA PREPARATION ET LA PRESENTATION DES "EXHIBITS".

LE CONCEPT

Une intervention muséologique comportant les caractéristiques qui viennent d'être esquissées exige qu'on distingue deux niveaux: celui des structures de concertation, de gestion et de coordination, d'une part, et celui des équipements, d'autre part.

Au niveau des structures, le réseau d'action muséologique sera constitué d'un Conseil national et de Conseils régionaux dont les fonctions seront précisées plus loin.

Au niveau des équipements, nous proposons la mise sur pied d'un Musée national des sciences et de la technologie, rattaché au Conseil national, ainsi que de centres qui seront créés par les Conseils régionaux au fur et à mesure que le besoin s'en fera sentir. Ces centres comporteront, au minimum, des services d'information, de documentation et de présentation d'"exhibits".

Au surplus, comme on l'a vu dans la problématique, la cueillette, la conservation et l'interprétation du patrimoine naturel et technique nécessaire à l'activité muséologique exigent des mesures ad hoc qui devront être assumées par le Conseil national.

En résumé, nous recommandons

(2) QUE DANS LE DOMAINE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE, L'ACTION MUSEOLOGIQUE SOIT STRUCTUREE DANS UN RESEAU:

- ARTICULE ADMINISTRATIVEMENT SUR UN CONSEIL NATIONAL ET DES CONSEILS REGIONAUX;

- COMPRENANT UN MUSEE NATIONAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE ET, PROGRESSIVEMENT, DES CENTRES REGIONAUX DE SCIENCE ET DE TECHNOLOGIE, AU FUR ET A MESURE QUE SERONT CREEES LES CONSEILS REGIONAUX;
- ASSUMANT, PAR LE BIAIS DU CONSEIL NATIONAL, UN PLAN DIRECTEUR DESTINE A LA GESTION DES COLLECTIONS DE SCIENCES NATURELLES ET DU PATRIMOINE INDUSTRIEL ET TECHNIQUE.

LE CONSEIL NATIONAL D'ACTION MUSEOLOGIQUE EN SCIENCE ET EN TECHNOLOGIE

La planification et la gestion du réseau, son animation et sa coordination, la programmation des activités nationales, devraient relever d'un organisme souple, autonome, soumis à l'influence des membres du réseau et de leurs clientèles et capable de leadership. A cette fin, nous recommandons

- (3) LA CREATION D'UN CONSEIL NATIONAL D'ACTION MUSEOLOGIQUE EN SCIENCE ET EN TECHNOLOGIE.

Au surplus, nous recommandons

- (4) QUE CE CONSEIL NATIONAL AIT LE STATUT D'UNE COMPAGNIE PRIVEE A BUT NON-LUCRATIF.

Le mandat

Compagnie à but non-lucratif, le Conseil national d'action muséologique en science et en technologie ne se substituera pas à l'Etat, qui garde ses prérogatives dans la détermination des choix politiques, des moyens pour les réaliser et des grandes priorités à respecter au moment de leur réalisation. Son rôle sera d'assurer la gestion et l'administration courante des ressources nécessaires au fonctionnement du réseau. A cette fin, il devra forcément établir les politiques, les orientations générales et les objectifs du réseau; proposer les moyens et les activités nécessaires à la réalisation de ces objectifs; préparer un budget annuel représentant l'enveloppe nécessaire à la réalisation des divers éléments de programme du réseau; distribuer des

subventions aux membres du réseau; administrer une caisse de dotations, s'il y a lieu; s'assurer, conjointement avec les Conseils régionaux, que le réseau est bien doté en personnel et voir, de la même manière, au perfectionnement et à la formation de ce dernier; fournir et mettre en place les services d'information scientifique et technique et la documentation nécessaires aux membres du réseau et à leurs clients; coordonner la production et la circulation des "exhibits" itinérants; bref, prendre charge des projets et des activités qui débordent la compétence des Conseils régionaux.

Dans l'immédiat, nous recommandons

- (5) QUE LE CONSEIL NATIONAL AIT COMME MANDAT PRIORITAIRE:
- DE SCENARISER ET DE PROGRAMMER LE MUSEE NATIONAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE;
 - DE METTRE EN PLACE ET DE DEVELOPPER LE RESEAU;
 - D'ETABLIR, CONJOINTEMENT AVEC LES AUTORITES CONCERNEES, UNE POLITIQUE EN RAPPORT AVEC LA OU LES COLLECTIONS NATIONALES ET UN PLAN DIRECTEUR CONCERNANT LES PROBLEMES D'ARCHIVAGE, D'INVENTAIRE, DE CUEILLETTE, DE CONSERVATION ET DE GESTION DES COLLECTIONS AUSSI BIEN DANS LE DOMAINE DES SCIENCES NATURELLES QUE DANS CELUI DU PATRIMOINE INDUSTRIEL ET TECHNIQUE.

Il serait souhaitable que le Conseil procède, dès sa création, à la production d'"exhibits" temporaires itinérants sur des thèmes d'actualité majeurs, aux fins de déterminer et d'évaluer les divers paramètres qui devront être pris en compte dans la scénarisation du Musée et la programmation du réseau.

Composition du Conseil national et nomination des membres

Les structures que nous suggérons pour le Conseil national sont évidemment susceptibles d'être modifiées selon les suggestions qu'elles pourraient susciter. Ce que nous recherchons, pour l'essentiel, c'est que le Conseil soit indépendant et efficace, que les régions y soient bien représentées, qu'on y trouve au plus haut niveau, la double perspective qui devrait éclairer l'action, soit la science, d'une part, et la communication, d'autre part, et, finalement, que la rotation des membres puisse assurer à la fois la stabilité de l'organisme et son renouvellement constant.

Le Conseil national sera composé d'un président, de deux vice-présidents et d'une vingtaine de membres. Il se dotera d'un exécutif comprenant le président, les deux vice-présidents et de trois à cinq membres du Conseil.

Le président sera assisté d'un directeur général et d'un secrétaire général.

Le directeur général sera secondé par trois directeurs généraux adjoints, responsables respectivement du Musée national, du réseau et des collections.

Le secrétaire général, servant à la fois le Conseil et l'exécutif, sera responsable du contentieux et de toutes les affaires non directement reliées aux tâches du directeur général.

Le président, le secrétaire général, le directeur général et ses trois adjoints seront des employés à temps complet.

Le président-directeur-général de chaque Conseil régional sera membre ex-officio du Conseil national. En attendant la mise sur pied des Conseils régionaux, un représentant de chaque région administrative existante sera nommé membre du Conseil national à titre intérimaire.

De plus, le Conseil national comptera des membres choisis au sein des établissements muséologiques déjà existants, des institutions d'enseignement et des groupements socio-économiques.

Le financement

Les activités du Conseil seront financées à même les crédits budgétaires votés annuellement par l'Assemblée nationale, le ministre responsable du dossier conservant la responsabilité de recommander les grandes enveloppes budgétaires dont le Conseil disposera.

Il pourrait être souhaitable également que le Conseil national puisse administrer une caisse de dotations, comprenant des fonds privés et d'Etat. C'est là une hypothèse caressée depuis longtemps par ceux et celles qui s'intéressent chez-nous au développement culturel, mais qui n'a jamais réussi à s'enraciner.

Dans ses rapports avec le réseau, le Conseil national aura trois types de subventions:

- a) des subventions à des établissements, c'est-à-dire au Musée national, aux Centres régionaux et aux établissements qu'il jugera bon d'accréditer;

- b) des subventions à des projets ou des activités par le biais des Conseils régionaux;
- c) le financement de projets débordant les cadres d'une région et ayant une envergure nationale: expositions itinérantes en collaboration avec l'un ou l'autre membre du réseau, programmes expérimentaux de développement, projets conjoints, cueillette et gestion des objets ou spécimens nécessaires aux activités du réseau.

LES CONSEILS REGIONAUX D'ACTION MUSEOLOGIQUE EN SCIENCE ET EN TECHNOLOGIE

Le Conseil national ne saurait à lui seul développer l'action muséologique en science et en technologie sur tout le territoire québécois.

Pour définir les politiques régionales d'action muséologique en science et en technologie et assurer leur mise en oeuvre, nous recommandons

- (6) LA CREATION DE CONSEILS REGIONAUX D'ACTION MUSEOLOGIQUE EN SCIENCE ET EN TECHNOLOGIE A LA DEMANDE DES REGIONS ELLES-MEMES ET EN RESPECTANT LES STRUCTURES DE FONCTIONNEMENT QU'ELLES VOUDRONT SE DONNER.

Au surplus, nous recommandons

- (7) QUE CES CONSEILS REGIONAUX AIENT LE STATUT DE COMPAGNIE PRIVEE A RUT NON-LUCRATIF.

Les régions

Les régions devraient coïncider avec les échanges intercommunautaires d'usage dans le cadre des réseaux de communication et de transport établis. En d'autres mots, il serait souhaitable que les limites choisies reflètent celles qui sont perçues par les communautés habitant le territoire, ce qui implique qu'elles ne coïncideraient pas nécessairement avec les limites des régions administratives existantes.

La grande région métropolitaine ne saurait constituer une exception, et les frontières que les communautés régionales de Montréal choisiront devraient refléter leur sentiment spécifique d'appartenance à ce territoire; nous pourrions ainsi envisager jusqu'à quatre ou cinq régions sur le territoire du Montréal métropolitain.

Le mandat

Compagnies privées à but non-lucratif comme le Conseil national, les Conseils régionaux seront autonomes. Leur rôle sera d'assurer la coordination des activités muséologiques à caractère scientifique sur leur territoire, d'apporter un soutien technique et financier à celles qui correspondent aux orientations et aux objectifs fixés et, bien entendu, de concevoir et d'implanter des programmes propres répondant aux problématiques du milieu. A cette fin, les Conseils régionaux, en harmonie avec le Conseil national, devront forcément établir les politiques, les orientations générales et les objectifs du milieu régional; proposer les moyens et les activités nécessaires à la réalisation de ces objectifs; préparer un budget annuel représentant l'enveloppe nécessaire à la réalisation des divers éléments du programme régional et le soumettre au Conseil national pour approbation; subventionner les organismes dont les projets auront été intégrés au plan de développement arrêté; administrer une caisse de dotations, s'il y a lieu; voir à ce que leur région dispose d'un personnel compétent en muséologie scientifique et technique et, conjointement avec le Conseil national, assurer la formation et le perfectionnement de ce personnel; produire

et assurer la circulation des présentations muséographiques en région; bref, être les maîtres d'oeuvre de l'action muséologique régionale dans le domaine des sciences et de la technologie.

Nous recommandons

- (8) QUE CHAQUE CONSEIL REGIONAL SE FIXE COMME AXES DE DEVELOPPEMENT:
- DE SCENARISER ET DE PROGRAMMER UN CENTRE REGIONAL DE SCIENCE ET DE TECHNOLOGIE;
 - D'OPTIMISER LES ORGANISMES ET LES INSTITUTIONS QUI OEUVRENT DEJA DANS LA REGION EN MUSEOLOGIE SCIENTIFIQUE ET DANS DES DOMAINES CONNEXES;
 - DE FAIRE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE INDUSTRIEL ET TECHNIQUE DE LA REGION AUX FINS D'EN EXPLOITER LES VIRTUALITES MUSEOGRAPHIQUES;
 - DE FOURNIR UN APPUI LOGISTIQUE AUX SCIENTIFIQUES AMATEURS ET AUX GROUPES ET ASSOCIATIONS POURSUIVANT DES ACTIVITES A CARACTERE SCIENTIFIQUE.

Pour ce qui est de l'optimisation des organismes et institutions, rappelons que les équipements de type muséologique à caractère scientifique sont nombreux et divers dans toutes les régions du Québec. Ce sont des usines ouvertes à des visites industrielles, des jardins zoologiques et botaniques, des aquariums, des centres d'interprétation de la nature, d'anciens sites industriels recyclés pour le tourisme et la récréation, des établissements universitaires ou gouvernementaux et, bien entendu, des musées au sens traditionnel du terme. Ces organismes pourraient, le cas échéant, constituer

les bases d'un réseau muséologique régional extrêmement diversifié. Il s'agirait que les Conseils régionaux établissent avec eux des programmes conjoints de développement qui pourraient exiger plusieurs types de collaboration: subventions liées, prêt d'animateurs et de moniteurs (notamment pour optimiser le rendement éducatif de la visite d'un jardin zoologique ou d'un aquarium par les écoliers), préparation de la documentation ou des montages qui devraient compléter une visite industrielle, publicité, etc.

Il saute aux yeux également que l'actualisation des virtualités muséographiques du patrimoine régional, qu'il soit industriel ou technique, devrait être l'une des priorités des Conseils régionaux.

Cela suppose d'abord qu'on procède à l'inventaire de ce patrimoine, qui pourrait être source de fierté. La population, et particulièrement les scientifiques amateurs, serait sans doute motivée à collaborer à cet inventaire et, ainsi, à l'interprétation du patrimoine.

Finalement, il existe dans toutes les régions du Québec des associations de scientifiques amateurs et des groupes communautaires intéressés au développement de la culture scientifique et technique. Les Conseils régionaux devraient veiller à la promotion de ce type d'activités sans pour autant se substituer aux structures d'encadrement déjà établies, ou aux organismes de subvention qui existent déjà. Il s'agira plutôt d'appuyer leurs actions, de leur fournir de l'équipement, des outils ou des ateliers de travail, s'il y a lieu, de l'expertise et de la documentation, de même que des lieux pour exposer leurs travaux.

Composition et nomination des membres

On s'étonnera peut-être que nous proposons des Conseils régionaux d'action muséologique en science et en technologie alors qu'il existe déjà des conseils régionaux de la culture, des conseils régionaux des loisirs, des conseils régionaux de développement, bref, ce qui peut paraître une pléthore de structures. Il y a là un problème certain, qui tient à la compartimentation qu'on impose aux activités régionales. Comme la science fait pour nous partie de la culture, nous aurions tendance à favoriser des intégrations ou, en tout cas, des collaborations étroites. Mais les solutions à ce problème de compartimentation des activités régionales ne sont pas de notre ressort.

Cela étant, nous ne voulons fixer ni le nombre des membres des Conseils régionaux, ni la durée de leur mandat, ni même la structure exacte de ces organismes. Chaque région devrait pouvoir trouver les structures administratives qui lui conviennent le mieux. Certaines, par exemple, pourraient avoir une assemblée de membres cotisants, comprenant les municipalités, les syndicats, les associations à caractère culturel ou touristique, etc.; d'autres pourraient imaginer des structures différentes. Ce qui importe, c'est que les Conseils régionaux soient les plus représentatifs possible des divers éléments du milieu tout en ayant assez d'indépendance pour être capables de direction. Dans cette perspective, les Conseils devraient comprendre des représentants des milieux industriels et syndicaux, des municipalités, des établissements d'enseignement, des associations de loisir scientifique,

des organismes régionaux oeuvrant dans des domaines connexes à la science et à la technologie et, sans doute, du gouvernement. Comme dans le cas du Conseil national, une partie d'entre eux seront nommés par le ministre responsable du dossier, après consultation des milieux concernés.

LE MUSEE NATIONAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Problématique

Il n'existe pas encore de musée d'envergure nationale dans le domaine des sciences et de la technologie au Québec, aucun organisme chargé de la production et de la présentation d'"exhibits", fixes ou itinérants, aucun endroit où les éléments du réseau pourraient s'adresser pour leur documentation et leur information. C'est pourquoi nous recommandons, comme instrument indispensable des politiques du Conseil,

- (9) LA CREATION D'UN MUSEE NATIONAL DES SCIENCES
ET DE LA TECHNOLOGIE.

Description du Musée

Il est prématuré de décrire dans les détails ce que sera ou ce que comportera le Musée national des sciences et de la technologie. Ce serait là engager à l'avance le Conseil national dont le mandat est d'en assurer la programmation et la scénarisation et qui, pour ce faire, fera appel à des compétences de l'extérieur. Cela dit, le Musée devra certainement remplir les grandes fonctions inhérentes à de tels établissements, sauf la constitution, la conservation et la gestion des collections, qui relèvent du Conseil national. Cela veut dire des fonctions de présentations publiques, de documentation et d'information et, finalement, d'animation.

La fonction première du Musée sera évidemment de produire et de présenter des expositions. Trois types sont à envisager. D'abord des expositions à grands déploiements portant sur des thèmes majeurs comme l'énergie nucléaire; après une durée limitée, ces expositions pourraient être acheminées, en entier ou en partie, vers les Centres régionaux ou vers des établissements associés. Ensuite, des expositions de moindre envergure sur des sujets d'actualité comme le projet Archipel, par exemple; ces expositions pourraient circuler intégralement dans les Centres régionaux. Enfin, des expositions mineures plus permanentes illustrant des lois fondamentales ou des produits (des variétés d'amiante, par exemple) ou d'objets; ces collections d'expositions pourraient être enrichies avec le temps.

Comme on l'a dit, les deux premiers types d'expositions devraient être à caractère systémique et ouvert, c'est-à-dire qu'on abordera tous les éléments d'un thème, scientifiques, techniques, sociaux, historiques, etc., et qu'on permettra plusieurs parcours, selon les intérêts du public.

Deuxième fonction centrale, le Musée sera le centre national de documentation et d'information scientifique et technique pour le grand public et pour les membres du réseau et leurs clientèles. Cela inclut une bibliothèque, une vidéothèque et une filmathèque, des banques de données sur nos collections et, possiblement, sur les collections des grands musées étrangers, l'accès aux réseaux actuels de banques de données, bref, ce que comporte tout centre documentaire moderne. En ce sens, on mettra à profit les moyens les plus modernes de stockage et d'enregistrement de l'information, et l'on devrait dès à présent

concevoir un système qui puisse être accessible par le biais du téléviseur et du téléphone. Dans le cadre de la cinémathèque et de la vidéothèque, des accords devraient être conclus avec les autorités compétentes pour que le Musée puisse disposer de copies de documents de nature scientifique et en assurer le prêt, ce qui exigera la mise en place d'un centre de copies. Les collections elles-mêmes, qui sont des banques de données d'un type particulier, ne seront pas conservées par le Musée.

Troisième fonction: même si l'animation proprement dite doit surtout être l'apanage des Conseils régionaux, le Musée national des sciences et de la technologie devrait fournir des salles de réunion et de conférences et organiser des colloques, des conférences ou des débats sur les grands thèmes scientifiques de l'heure. Du reste, il va de soi qu'il disposera d'une librairie et de boutiques, où l'on pourra trouver non seulement des livres et des revues, mais des jeux scientifiques, des reproductions du matériel exposé, des séries de diapositives regroupées par thème et pouvant constituer des outils pédagogiques pour les écoles, etc.

Enfin, le Conseil national verra quel type de liens devrait être établi entre le Musée national et les associations qui oeuvrent déjà, au même niveau, dans le domaine de la promotion des sciences ou de l'information scientifique et technique.

Localisation du Musée

Le Musée national des sciences et de la technologie s'adresse au public québécois en général et il fournit des services à l'ensemble du réseau.

Pour remplir convenablement ses fonctions, il devrait nécessairement être implanté parmi le grand public qu'il veut rejoindre, c'est-à-dire à Montréal, et plus spécifiquement là où l'achalandage est le plus grand, c'est-à-dire au centre-ville. Il devra également être accessible au plus grand nombre, principalement par transport en commun, mais aussi par transport automobile, pour les délégués régionaux, les experts-conseils des institutions affiliées, les divers spécialistes et la population extérieure à la région. Donc, à proximité de station de métro et de facilités de stationnement.

Du reste, l'implantation devrait tenir compte de la prestance de l'institution et de l'impact des investissements publics sur le milieu urbain. Donc, un milieu de bonne classe et un emplacement névralgique, préférablement à proximité d'institutions se prêtant à des échanges fréquents (bibliothèques, universités, Centre des congrès, etc.) ou au partage de certains services (expositions, entreposage, ateliers spécialisés, etc.).

Nous recommandons donc

- (10) a) QUE LE MUSEE NATIONAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE SOIT SITUE A MONTREAL;
- b) S'IL DEVAIT Y AVOIR UNE CITE CULTURELLE A MONTREAL, QU'IL DOIVE S'Y TROUVER;
- c) EN L'ABSENCE D'UNE CITE CULTURELLE A MONTREAL, IL DEVRAIT ETRE IMPLANTE AU CENTRE-VILLE, SELON DES CRITERES D'ACCESSIBILITE, D'EFFICACITE ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

Le Musée national et les autres établissements
nationaux potentiels

Comme il faudra mettre en place et développer les structures régionales du réseau en même temps que concevoir et implanter le Musée national à Montréal et que cela va exiger un personnel nombreux et compétent, qui est à former en grande partie, il serait hasardeux de lancer au même moment d'autres opérations d'envergure. Rappelons, du reste, que par ses caractéristiques systémiques, le Musée national sera ouvert aux sciences physiques, aux sciences naturelles et à la technologie. En conséquence, nous recommandons

(11) QU'UN SEUL MUSEE NATIONAL SOIT CREE.

Toutefois, il existe des institutions qui pourraient avoir intérêt à s'associer au réseau et qui, par leur qualité et leur expertise, pourraient apporter une contribution importante à celui-ci. Nous recommandons donc

(12) QUE, EU EGARD AUX INSTITUTIONS D'ENVERGURE
NATIONALE SUSCEPTIBLES DE COMPLETER LE
MUSEE NATIONAL, LE CONSEIL NATIONAL ELABORE
DES CRITERES D'ACCREDITATION DE CES ETA-
BLISSEMENTS.

LES CENTRES REGIONAUX DE SCIENCE ET DE TECHNOLOGIE

De même que le Conseil national a besoin d'un musée pour remplir efficacement son mandat, de même est-il souhaitable d'engager les Conseils régionaux à se doter chacun d'un Centre des sciences et de la technologie, lieu privilégié de production et de présentation d'expositions à caractère scientifique sur le territoire, et extension du Musée national pour ce qui est des services d'information (impliquant possiblement des terminaux) et de documentation. Ainsi conçus, les Centres régionaux de science et de technologie devraient comporter une bibliothèque à caractère scientifique, accessible au grand public et aux groupes spécialisés, une vidéothèque et une filmathèque, bref, les services de base qui font actuellement défaut dans la plupart des régions en matière d'information scientifique et technique destinés aux milieux autres que ceux de la recherche universitaire et de la grande industrie. En outre, comme les Conseils régionaux ont le mandat de seconder les groupes et associations ayant des projets scientifiques ou techniques, ils devront, d'une façon ou de l'autre, leur fournir outils, équipement, lieux de rencontre, qui seront considérés comme nécessaires. Les Centres apparaissent comme des instruments indispensables aux régions, d'autant plus qu'on peut prévoir, à brève échéance, la mise en place d'un système de renseignement sur demande, de type Zénith, dans certains secteurs scientifiques.

Quant à savoir quelle forme prendront les Centres régionaux de science et de technologie, s'ils seront ou non éclatés de manière à être mieux accessibles à toutes les parties du territoire, s'ils se développeront en symbiose avec les institutions muséologiques ou éducatives, ce sont là des questions qui devront être assumées par les Conseils régionaux.

Ce qu'il faut souligner, c'est qu'il existe, au sein de toutes les régions, des bâtiments susceptibles d'être recyclés et qui pourraient, à peu de frais, abriter les Centres régionaux. Ces bâtiments devraient être utilisés en priorité.

Nous recommandons donc

- (13) LA CREATION DE CENTRES REGIONAUX DE SCIENCE ET DE TECHNOLOGIE.

Nous recommandons, au surplus,

- (14) QUE LES CONSEILS REGIONAUX DECIDENT DE LA FORME, DE L'EMPLACEMENT ET DES FONCTIONS DE CES CENTRES, MAIS QU'EN CE FAISANT, ILS METTENT L'ACCENT SUR LE RECYCLAGE DE BATIMENTS ANCIENS.

LES PREMIERES ETAPES DE REALISATION

La description qui vient d'être faite des composantes de base du réseau devrait permettre d'en comprendre les liens fonctionnels. Rappelons qu'on trouve un Conseil national et des Conseils régionaux au niveau des structures de direction et de concertation, et un Musée national et des Centres régionaux au niveau des équipements. Il s'agit d'un réseau d'action muséologique à caractère scientifique, tourné délibérément vers le public, et qui met l'accent sur l'action et, par conséquent, sur les objectifs à atteindre plutôt que sur les équipements et les infrastructures.

Phase d'implantation

Afin de préparer la mise en place des structures et des équipements qui constitueront le réseau, on doit prévoir une phase d'implantation qui, à nos yeux, ne devrait pas dépasser deux ans, et qui comporterait les étapes suivantes:

1. Nomination d'un groupe de travail de cinq personnes qui pourraient éventuellement devenir des permanents du Conseil national, soit un secrétaire général, un directeur général et trois directeurs généraux adjoints, ces derniers étant chargés respectivement du Musée, du réseau et des collections. Ce groupe de travail, assisté de personnes compétentes en la matière, serait responsable de la programmation des futures activités du Conseil national et de l'identification des besoins à satisfaire. Dans l'éventualité de la poursuite du projet d'une Cité

culturelle à Montréal, les membres du groupe de travail responsables du Musée seraient appelés à travailler en collaboration avec les autres personnes ayant des responsabilités similaires au sein de la Cité culturelle. On pourrait songer à adjoindre à ce groupe de travail un comité consultatif intérimaire qui pourrait devenir l'embryon du futur Conseil national.

2. Présentation par le groupe de travail d'un document qui permettrait aux autorités gouvernementales de prendre une décision relative à la matérialisation de l'idée et à la préparation d'un projet de loi à cet effet.
3. Dès l'adoption du projet de loi, nomination des membres du Conseil national, y compris son personnel-cadre permanent.
4. Préparation de la programmation et des plans de construction du Musée national.

Nous recommandons en conséquence

- (15) QUE POUR UNE PREMIERE PHASE D'IMPLANTATION D'UNE DUREE DE DEUX ANS, LE MINISTRE RESPONSABLE DU DOSSIER
 - a) PROCEDE A LA NOMINATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL, DOTE D'UN BUDGET APPROPRIE, ET CHARGE DE LA PROGRAMMATION DES ACTIVITES FUTURES DU CONSEIL NATIONAL ET DE L'IDENTIFICATION DES BESOINS A SATISFAIRE, EN LUI ADJOIGNANT, LE CAS ECHEANT, UN COMITE CONSULTATIF INTERIMAIRE;
 - b) ETUDIE, A LA LUMIERE DU DOCUMENT PRESENTE PAR LE GROUPE DE TRAVAIL, L'OPPORTUNITE DE PRESENTER UN PROJET DE LOI CREANT UN RESEAU D'ACTION MUSEOLOGIQUE EN SCIENCE ET EN TECHNOLOGIE;

- c) DES L'ADOPTION DU PROJET DE LOI, EFFECTUE LA NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL, Y COMPRIS SON PERSONNEL-CADRE PERMANENT;
- d) CHARGE LE CONSEIL NATIONAL DE FAIRE PREPARER EN PRIORITE LES PLANS DE CONSTRUCTION DU MUSEE NATIONAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE.

Considérations budgétaires

Il importe de faire une distinction entre, d'une part, les coûts de construction du Musée national, d'aménagement des Centres régionaux et de mise en marche du réseau et, d'autre part, les coûts d'élaboration du projet actuel jusqu'au stade de la prise de décision par les autorités gouvernementales.

Dans le premier cas, il serait prématuré de quantifier l'opération puisque les coûts vont dépendre essentiellement de deux facteurs inconnus à ce jour: la capacité de payer du gouvernement et les résultats d'une programmation détaillée.

Dans le second cas relatif à la phase d'implantation de deux ans, nous pouvons risquer une approximation fondée sur les éléments suivants:

a)	<u>PERSONNEL</u>	
	. Engagement de cinq (5) occasionnels à temps complet, au traitement annuel moyen de 35 000 \$	175 000 \$
	. Engagement de personnel de soutien (secrétaires, techniciens, etc.) soit sept (7) personnes à temps complet, au traitement annuel moyen de 15 000 \$	<u>105 000 \$</u>
	Total de la masse salariale:	280 000 \$
b)	<u>LOCAUX, EQUIPEMENT DE BUREAU, TELEPHONE ET AUTRES FACILITES MATERIELLES,</u> le tout estimé à 50% de la masse salariale:	140 000 \$
c)	<u>CONTRATS DE SERVICE A DES ENTREPRISES OU A DES INDIVIDUS POUR FINS D'EXPERTISES</u>	300 000 \$
d)	<u>DEPLACEMENTS ET DEPENSES IMPREVUES,</u> estimés à 25% du total de a) b) et c)	<u>180 000 \$</u>
	TOTAL ANNUEL	<u><u>900 000 \$</u></u>

Au cas où le ministre responsable du dossier déciderait de créer un comité consultatif, il faudrait prévoir une somme annuelle supplémentaire de 100 000 \$.

Notre estimé approximatif s'établit donc à 1 800 000 \$ pour la phase d'implantation de deux ans et à 2 000 000 \$ dans le cas de la création d'un comité consultatif.

Mentionnons en terminant que les travaux effectués durant la phase d'implantation devraient aboutir à une estimation du coût global du projet.

LES COLLECTIONS ET LA RECHERCHE

Depuis une vingtaine d'années, les recherches entreprises dans le cadre de la plupart des musées de science ont évolué pour mieux répondre aux nouvelles missions de ces institutions.

De simples dépositaires de collections, les musées se sont transformés en établissements publics résolument tournés vers la diffusion de connaissances scientifiques, abandonnant peu à peu le champ de la recherche scientifique aux établissements d'enseignement et instituts spécialisés.

Le réseau national d'action muséologique proposé se situe dans ce nouveau courant. La recherche devra donc être orientée vers l'objectif premier du réseau: la promotion de la culture scientifique et technique.

Les collections de sciences naturelles

Inutile de répéter qu'au Québec, il n'existe aucun organisme public ou privé responsable des collections de sciences naturelles. Les préoccupations nouvelles des pouvoirs publics pour l'environnement remettent à l'honneur et justifient la constitution de collections nationales. C'est pourquoi, nous recommandons

- (16) QUE LE CONSEIL NATIONAL ETABLISSE LES GRANDES POLITIQUES D'ACQUISITION, DE DEVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DES COLLECTIONS DE SCIENCES NATURELLES.

Toutefois, les Centres régionaux et le Musée national des sciences et de la technologie ne sauraient dévier de leur mission principale: la communication de l'information scientifique et technique, au profit de la gestion des collections. Les Centres étant avant tout des lieux de production et de diffusion, la responsabilité des collections incombe au Conseil national.

Ce dernier aura donc pour tâche d'inventorier et d'évaluer les collections de sciences naturelles, afin de constituer une ou des collections nationales qui reflètent notre patrimoine naturel.

Les collections de technologie

Tout comme pour les collections de sciences naturelles, il n'existe aucun organisme au Québec qui recueille les archives industrielles et techniques. Reconstituer l'histoire industrielle et technique s'avère de plus en plus difficile, voire impossible dans certains cas.

Au Québec, personne n'est comptable de cet ensemble du patrimoine industriel dont le potentiel muséologique est indéniable.

En conséquence, nous recommandons

- (17) QUE LE CONSEIL NATIONAL ETABLISSE LES GRANDES POLITIQUES D'ACQUISITION, DE DEVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DE NOTRE PATRIMOINE INDUSTRIEL ET TECHNIQUE.

La recherche

Comme nous l'affirmions plus haut, le réseau d'action muséologique et le Conseil national ne sauraient se substituer aux établissements universitaires ou aux instituts de recherches. Le réseau en est un d'action muséologique et non de recherches scientifiques.

Néanmoins, la conservation et la mise en valeur des collections supposent des recherches scientifiques et, à cette fin, nous recommandons

- (18) QUE LE CONSEIL NATIONAL FOURNISSE LES STRUCTURES D'ACCUEIL AUX CHERCHEURS SOUS OCTROI EN SCIENCES NATURELLES.

Cette recommandation vaut mutatis mutandis pour l'identification et la conservation du patrimoine industriel et technique. Dans ce secteur, il ne saurait être question, encore une fois, de subventionner des recherches fondamentales en sciences humaines, rôle qui revient de droit aux établissements universitaires et instituts de recherches spécialisés.

Recherche principale dans le cadre du réseau

La recherche en muséologie à caractère scientifique et technique est essentielle au Musée national des sciences et de la technologie et aux Centres régionaux.

Dans un premier temps, le Québec peut et doit compter dans ce domaine sur l'expérience des musées de science au Canada, aux Etats-Unis et en Europe. Néanmoins, si cette attitude

d'ouverture est en soi une garantie d'excellence, elle doit viser surtout à développer une expertise autonome, audacieuse et originale.

Dès sa constitution, le Conseil national aura à entreprendre de nombreuses recherches pour fonder le choix des thèmes qu'abordera le Musée national des sciences et de la technologie. La contribution à ce travail de scientifiques, de techniciens, d'ouvriers spécialisés, de graphistes, de communicateurs, sera indispensable. Cette recherche doit être continue et doit viser à rapprocher sans cesse le public de l'objet ou de l'"expérience" scientifique. Pour ce faire, il est primordial que dans la phase de la planification, du dessin et de la fabrication des expositions, on accorde une égale importance tant au contenu qu'à la présentation de l'information scientifique. Le personnel scientifique, les animateurs et les "designers" devront travailler de façon concertée et le Conseil national devra favoriser un tel climat de création.

Concurremment, des programmes d'activités muséologiques devront être développés pour rejoindre les divers publics cibles. Il peut s'agir d'ateliers de travail, de conférences, etc. Une attention particulière devrait être portée aux clientèles scolaires. L'étude des curriculums scolaires de sciences s'impose pour répondre le plus efficacement possible aux besoins des étudiants.

Enfin, il est primordial que le Musée national et les Centres régionaux évaluent périodiquement, non seulement la portée et la pertinence des programmes de recherches mis en place, mais aussi les goûts et désirs du public.

C'est pourquoi nous proposons

- (19) QUE LE CONSEIL NATIONAL, EN COLLABORATION AVEC LES CONSEILS REGIONAUX, FIXENT LES OBJECTIFS DES RECHERCHES EN MUSEOLOGIE A CARACTERE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ET VEILLENT A CE QUE CES OBJECTIFS SOIENT REALISES.

RECOMMANDATIONS

Un programme muséologique s'impose dans le domaine des sciences et de la technologie au Québec. Ce programme devrait comporter les caractéristiques suivantes: science, culture, action plutôt qu'établissement ou équipement, optimisation des infrastructures en place, accessibilité universelle et présentations systémiques et ouvertes. Cela étant, nous recommandons:

- (1) Que l'action muséologique, en matière de science et de technologie, repose sur les principes suivants:
 - a) la reconnaissance du fait que la culture scientifique et technique s'insère dans la culture générale;
 - b) l'extension de l'action muséologique à l'étendue du territoire québécois, dans un contexte de souplesse et d'accessibilité;
 - c) l'utilisation maximale des équipements déjà existants;
 - d) une approche systémique et ouverte dans la préparation et la présentation des "exhibits".

- (2) Que dans le domaine des sciences et de la technologie, l'action muséologique soit structurée dans un réseau:
 - articulé administrativement sur un Conseil national et des Conseils régionaux;
 - comprenant un Musée national des sciences et de la technologie et, progressivement, des Centres régionaux de science et de technologie, au fur et à mesure que seront créés les Conseils régionaux;
 - assumant, par le biais du Conseil national, un plan directeur destiné à la gestion des collections de sciences naturelles et du patrimoine industriel et technique.

LE CONSEIL NATIONAL

- (3) Qu'un Conseil national d'action muséologique soit créé dans le domaine des sciences et de la technologie.
- (4) Que ce Conseil national ait le statut d'une compagnie privée à but non-lucratif.
- (5) Que le Conseil national ait comme mandat prioritaire:
 - de scénariser et de programmer le Musée national des sciences et de la technologie;
 - de mettre en place et de développer le réseau;
 - d'établir, conjointement avec les autorités concernées, une politique en rapport avec la ou les collections nationales et un plan directeur concernant les problèmes d'archivage, d'inventaire, de cueillette, de conservation et de gestion des collections aussi bien dans le domaine des sciences naturelles que dans celui du patrimoine industriel et technique.

LES CONSEILS REGIONAUX

- (6) Que des Conseils régionaux d'action muséologique en sciences et en technologie soient créés à la demande des régions elles-mêmes et en respectant les structures de fonctionnement qu'elles voudront se donner.
- (7) Que ces Conseils régionaux aient le statut de compagnie privée à but non-lucratif.

(8) Que chaque Conseil régional se fixe comme axes de développement:

- de scénariser et de programmer un Centre régional de science et de technologie;
- d'optimiser les organismes et les institutions qui oeuvrent déjà dans la région en muséologie scientifique et dans des domaines connexes;
- de faire l'inventaire du patrimoine industriel et technique de la région aux fins d'en exploiter les virtualités muséographiques;
- de fournir un appui logistique aux scientifiques amateurs et aux groupes et associations poursuivant des activités à caractère scientifique.

LE MUSEE NATIONAL

(9) Que soit créé un Musée national des sciences et de la technologie;

- (10) a) Que le Musée national des sciences et de la technologie soit situé à Montréal;
- b) s'il devait y avoir une Cité culturelle à Montréal, qu'il doive s'y trouver;
- c) en l'absence d'une Cité culturelle à Montréal, il devrait être implanté au centre-ville, selon des critères d'accessibilité, d'efficacité et de protection de l'environnement.

(11) Qu'un seul Musée national soit créé.

(12) Que le Conseil national, eu égard aux institutions d'envergure susceptibles de compléter le Musée national, élabore des critères d'accréditation de ces établissements.

LES CENTRES REGIONAUX

- (13) Que des Centres régionaux de science et de technologie soient créés.
- (14) Que les Conseils régionaux décident de la forme, de l'emplacement et des fonctions de ces Centres, mais qu'en ce faisant, ils mettent l'accent sur le recyclage de bâtiments anciens.

LES PREMIERES ETAPES DE REALISATION

- (15) Que pour une première phase d'implantation d'une durée de deux ans, le ministre responsable du dossier
- a) procède à la nomination d'un groupe de travail, doté d'un budget approprié, et chargé de la programmation des activités futures du Conseil national et de l'identification des besoins à satisfaire, en lui adjoignant, le cas échéant, un comité consultatif intérimaire;
 - b) étudie, à la lumière du document présenté par le groupe de travail, l'opportunité de présenter un projet de loi créant un réseau d'action muséologique en science et en technologie;
 - c) dès l'adoption du projet de loi, effectue la nomination des membres du Conseil national, y compris son personnel-cadre permanent;
 - d) charge le Conseil national de faire préparer en priorité les plans de construction du Musée national des sciences et de la technologie.

LES COLLECTIONS ET LA RECHERCHE

- (16) Que le Conseil national établisse les grandes politiques d'acquisition, de développement et de mise en valeur des collections de sciences naturelles.

- (17) Que le Conseil national établisse les grandes politiques d'acquisition, de développement et de mise en valeur de notre patrimoine industriel et technique.

- (18) Que le Conseil national fournisse les structures d'accueil aux chercheurs sous octroi en sciences naturelles.

- (19) Que le Conseil national, en collaboration avec les Conseils régionaux, fixent les objectifs des recherches en muséologie à caractère scientifique et technique et veillent à ce que ces objectifs soient réalisés.

CONCLUSIONS

Le concept d'action muséologique en science et en technologie, que nous proposons, répond selon nous aux attentes et aux aspirations du milieu.

Il possède l'avantage manifeste de pouvoir s'adapter aux bouleversements prévisibles dans le domaine de la dissémination de l'information scientifique et technique, par le biais de l'innovation audio-visuelle et de l'informatique. De plus, il présente suffisamment de souplesse pour qu'on puisse l'étendre progressivement aux régions, selon les modalités de développement de ces dernières et tout en respectant leur autonomie et leur dynamisme propre.

Si sa présentation peut susciter une discussion stimulante et constructive, nous estimerons avoir accompli la mission qui nous a été confiée.

LE GROUPE DE TRAVAIL FORME PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES
RELATIVEMENT A LA CREATION D'ETABLISSEMENTS MUSEOLOGIQUES
A VOCATION SCIENTIFIQUE

LE MANDAT

Formé par le ministre des Affaires culturelles en vue d'amorcer la réalisation de projets mentionnés dans le Livre blanc sur le développement culturel, le Groupe de travail, appelé couramment Groupe de travail sur les musées scientifiques, est investi du mandat suivant:

L'OBJET DE SES TRAVAUX

1. Le Groupe évaluera les besoins de création au Québec d'établissements muséologiques à caractère scientifique, tels qu'ils peuvent être ressentis et exprimés par les milieux scientifiques québécois (personnes et organismes) ainsi que par le réseau des musées existants.
2. Après avoir exploré différentes hypothèses à la lumière des expériences acquises, le Groupe de travail proposera au ministre des Affaires culturelles un concept général dont les lignes de force permettront de transcender les formules traditionnelles et de faire oeuvre d'imagination et d'audace. Ce concept devrait notamment répondre aux questions suivantes:

- a) doit-il y avoir un ou deux établissements muséologiques?
- b) quels seront la vocation de chaque établissement, son axe central de rayonnement, ses traits dominants, la nature de ses activités?
- c) quelle place doit être faite à la recherche scientifique par rapport à la vocation normale de diffusion culturelle?
- d) quelles liaisons devraient être établies avec l'industrie, les centres de recherche et les réseaux d'enseignement?
- e) comment les établissements doivent-ils être conçus au plan de leur aménagement physique: doivent-ils être conçus dans le cadre d'un bâtiment unique? doivent-ils s'inspirer d'une approche favorisant la décentralisation régionale? où doivent-ils être localisés?

N.B. Le mandat, tel qu'il est formulé ci-dessus, doit être considéré comme la ligne directrice des travaux du Groupe de travail. A ce compte, il ne doit pas être interprété d'une manière restrictive. Il pourra être modifié conformément aux accords qui surgiront à cet effet entre le Groupe et les autorités du Ministère des Affaires culturelles.

LES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MUSEES SCIENTIFIQUES

Monsieur Fernand Seguin, Président
Communicateur scientifique
Prix Kalinga 1977

Monsieur Germain Gauthier, Vice-président
Directeur scientifique
Institut national de la recherche scientifique

Monsieur Normand Cloutier, Secrétaire
Sociologue
Carrière dans le journalisme et les communications

Monsieur Pierre Dansereau
Ecologiste
Professeur émérite, Université du Québec à Montréal

Monsieur Jean-Claude La Haye
Urbaniste et architecte paysagiste
Président, Commission des biens culturels

Monsieur Gilles Thérien
Sémiologue et cinéaste scientifique
Professeur, Université du Québec à Montréal

Monsieur André Juneau
Muséologue
Directeur par intérim, Direction générale des musées, M.A.C.

Monsieur Claude Faubert
Astronome et muséologue
Ontario Science Centre

Monsieur Conan Arseneau
Agent de recherche et de planification
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Recherchiste: Madame Huguette Guilhaumon

PERSONNES CONSULTEES

- AL AIDROOS, Karen - biologiste, UQAM
- ALISON, Delise - zoologue du musée Redpath, Montréal
- ARCHAMBAULT, Guy - Département des Sciences appliquées, UQAC
- ARNOLD, John - dessinateur en chef du Musée national de la science et de la technologie, Ottawa
- ARPIN, Jacynthe - Evaluation "passe-partout"
- BEAUCLAIR, Roch - directeur, Communications-Québec, bureau de l'Estrie
- BEAUDET, François - directeur, Musée de l'électricité, Longueuil
- BEAUDOIN, Marc - Société historique
- BEAUDOIN, René - directeur de la Société de généalogie de la Mauricie et des Bois-Francs
- BEAULIEU, M. - agent d'information, Communications-Québec, bureau de l'Estrie
- BECHARD, Pierre - biologiste, Université de Sherbrooke, C.J.S.
- BEDARD, Michel - exécutif de la Fédération québécoise des loisirs scientifiques, ancien président de l'Association des aquarophiles
- BELL, James - directeur des relations communautaires, O.S.C.
- BELLAVANCE, Gérard - Société de zoologie de la Mauricie
- BEN-GAL, Ely - Musée Beth Hatefusoth, Tel-Aviv
- BERGERON, Jean-Pierre - biologiste, délégué régional, ACFAS
- BLAIN, Auray - directeur du Planétarium Dow de la ville de Montréal
- BOILEAU, Pauline - Association des consommateurs du Québec
- BOIS, Michel - directeur général du Conseil de la Jeunesse scientifique
- BOISCLAIR, J.-René - directeur général régional, C.J.S., région de l'Estrie

- BOISVERT, Roger - chef de l'information, Relations publiques, Hydro-Québec
- BONSAINT, Mathieu - Service d'éducation en conservation, M.T.F. (Québec)
- BOUCHARD, Michel - astronome amateur de Chicoutimi, C.R.L.
- BOUCHER, Pierre - Ministère des Affaires culturelles du Québec
- BOULANGER, Clément - Mouvement pour l'agriculture biologique
- BOURASSA, J.-P. - vice-doyen, Faculté des sciences, UQTR
- BOURQUE, Pierre - horticulteur en chef du Jardin botanique de Montréal
- BUNDOCK, Dr. J.-Benôit - conseiller cadre auprès du ministre délégué à l'Environnement du Québec
- BROWN, Mary Lou - responsable de la formation à l'Association des Musées canadiens
- BYETTE, Michel - délégué du Conseil régional des Loisirs, région du Lac Saint-Jean
- CAMIRAND, M. - agent d'information, Communications-Québec, bureau de l'Estrie
- CAOUCETTE, J.-Louis - ingénieur et chef de programmation au Centre de recherches minérales, M.R.N. (Québec)
- CARTER, Edith - Commission canadienne de l'UNESCO, Ottawa
- CASAVANT, Germaine - directrice, Musée amérindien de Pointe-Bleue
- CHARTRAND, Michel - C.S.N.
- CHEASLEY, Stephen - Musée ferroviaire de Saint-Constant
- CHOUINARD, Guy - Division de la normalisation, M.T.C.P. (Québec)
- CLARK, Hilda - coordonnatrice à la recherche, Children's Television, New York
- COLLIN, Guy - Département des Sciences pures, UQAC
- COUTURE, Céline - conseillère en loisirs socio-culturels, Conseil régional du Loisir, Estrie
- DAGENAIS, Bernard, - directeur des communications, Energies nouvelles, M.R.N. (Québec)

- DAVID, Normand - Club des ornithologues
- DeBRESSON, Christian - conseiller, Conseil des Sciences du Canada
- DECARIE, Jean - Ministère d'Etat à l'Aménagement du territoire (projet Archipel de Montréal)
- DEGAIL, Lucette - Bureau national d'information technique et scientifique, Paris
- DEMERS, Pierre - représentant du Musée de la couleur, Montréal
- De NOBLET, Jocelyn - Centre de recherche sur la culture technique (France)
- DESCHENES, Camille - Société des musées québécois, section Saguenay/Lac Saint-Jean
- DESMARAIS, Yves - directeur du Service des sports et loisirs de la ville de Montréal
- DE TOEUF, Simone - Institut de physique nucléaire et de physique des particules (France)
- DOMPIERRE, François - assistant du directeur, Direction générale géologique et minérale, M.R.N. (Québec)
- DORR, André - directeur de la planification, Direction générale du développement minier, et conseiller cadre auprès du sous-ministre, M.R.N. (Québec)
- DOUCET, Alvin - chargé du regroupement des Services auxiliaires des sports et loisirs, ville de Sherbrooke
- DROUIN, Donat - radio amateur, Cégep de Trois-Rivières
- DUBOIS, Rita - conseiller pédagogique en sciences de la nature, Commission scolaire de Shawinigan
- DUBUC, Gérard - directeur général de la Société québécoise de spéléologie (ex-président de la Fédération québécoise du Loisir scientifique, région de Montréal)
- DUMONT, Fernand - professeur, Université Laval
- DUROCHER, Gérald - délégué régional, O.P.D.Q., Trois-Rivières
- FAMELART, Michel - Institut botanique, Université de Montréal
- FERNET, Michel - Haut commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, Québec

- FILION, Jean-Pierre - Conseil régional de l'Environnement de l'Est
- FOISSY, Jacques - directeur, Conseil de la Culture, Société d'histoire de Sherbrooke
- FOREST, Docteur - directeur général des recherches, Ministère de l'Agriculture du Québec
- FOURNIER, Pierre - directeur des communications, Ministère des Richesses naturelles du Québec
- FOWLES, John - responsable de la section éducation, Ontario Science Centre
- FRANCHOT, Peter - chercheur, Union of Concerned Scientists, Washington
- GAGNON, Carolle - directrice, Salle Léon-Marcotte, Musée du Séminaire de Sherbrooke
- GAGNON, Ghislain - directeur, Jardin zoologique de St-Félicien
- GAGNON, Jean-Marc - directeur général de la revue Québec-Science
- GAGNON, Jean-Paul - Ministère d'Etat à l'Aménagement du territoire, Québec
- GAUDIN, Thierry - Ministère de l'Industrie (France)
- GELINAS, Jacques - conseiller pédagogique en sciences naturelles, Commission scolaire Vieilles Forges
- GERVAIS, Gaston - directeur des parcs, division de la normalisation, M.T.C.P. (Québec)
- GERVAIS, Raymond - responsable des sciences à la Commission scolaire Jérôme-LeRoyer
- GIGNAC, Alain - Club d'astronomie Jupiter, Trois-Rivières
- GILMORE, Docteur - directeur de la recherche, Conseil des sciences du Canada
- GILL, Aurélien - président du Conseil, Pointe-Bleue
- GRENIER, Carmen - S.G.N.E.
- GROLEAU, Mario - Club d'astronomie, Trois-Rivières
- GUEDON, J.-Claude - Institut d'histoire et de socio-politique des sciences, Université de Montréal

- HAMEL, Serge - Association canadienne-française pour l'avancement des sciences
- HANDLER, Mortimer - directeur de la Direction générale des eaux, M.R.N. (Québec)
- HEBERT, Michel - directeur, Fédération québécoise du Loisir scientifique
- HERLEA, Alexandre - Musée du Conservatoire national des arts et métiers, Paris
- HORRENBERGER, Jean-Mathias - président, Musée français du Chemin de fer, Mulhouse, France
- HOULE, Pierre - Centre culturel de Jonquière
- HOULE, René - Centre d'information-nature, UQATR
- HUDON, Christine - professeur d'histoire de l'art, UQAM
- KATIAN, Olivier - Centre Pompidou (France)
- KRISTEN, Christian - Communicologue, Université Laval
- LABARRE, Louise - directrice régionale, Conseil de la Jeunesse scientifique, région de la Mauricie
- LABRIE, Ghislain - Société des professeurs du Québec
- LAFRANCE, Jean-Paul - UQAM
- LAFRENIERE, Jean-Claude - division de la normalisation, M.T.C.P. (Québec)
- LAJAMBE, Hélène - Société pour Vaincre la Pollution
- LANOY, Gilbert - Direction de l'information, A.P.S.Q.
- LAPOINTE, Gérard - Ministère d'Etat au Développement culturel du Québec
- LAPOINTE, J.-Alphonse - Le musée des sciences et de la technologie de Montréal Inc.
- LAPORTE, Pierre - directeur, Club des ornithologues du Québec
- LATERRIERE, Pierre - agent de recherche, Ministère du Tourisme (Québec)
- LAVIGNE, Marie - Conseil du Statut de la femme

- LEMIEUX, Guy - O.P.D.Q.
- LEMIEUX, Louis - directeur, Musée des sciences naturelles, Ottawa
- LESTER, Joan - Boston Children's Museum
- LEVY, Maurice - professeur, Paris VII^e - chargé de la conception
du musée de la Villette
- MALTAIS, Félix - Hebdo-Science
- MARINEAU, Claude - Président, A.P.S.Q.
- MARTEL, Lucien - délégué du Conseil régional de la culture, Alma
- MAYRAND, Pierre - responsable du programme de muséologie, UQAM
- McGRAW, Daniel - commissaire industriel, ville de Jonquière
- MENARD, Robert - responsable des sciences, Commission scolaire de
Chomedey, Laval
- MENDIS, Dr. Eustace - responsable de la section scientifique, Ontario
Science Centre
- MERGLER, Donna - biologiste, UQAM
- MICHAUD, John - directeur, M.A.C., bureau de l'Estrie
- MILLER, Ronald - président, Club d'informatique amateur, Mauricie
- MORIN, Philippe-Auguste - directeur de Val-Jalbert
- MORISSET, Pierre - Département de biologie, Université Laval
- MORRISSETTE, Albert - directeur, Services récréatifs et communautaires,
ville de Trois-Rivières
- MURRAY, Antoine - trésorier, Club d'informatique amateur, Mauricie
- PARENT, Jacques - D.G.C.A., ministère des Communications
- PERRAULT, Guy - Ecole polytechnique, Montréal
- PERRIAULT, Jacques - Institut national de recherche pédagogique (France)
- PERRON, Jean-Marie - Département de biologie, Université Laval

- PICHE, Denise - Département d'architecture, Université Laval
- PIGEON, René - chargé de projet à la Direction Recherche et développement, Energies nouvelles, M.R.N. (Québec)
- PLOURDE, Ralph - conseiller pédagogique, Musée des sciences naturelles, C.E.C.M.
- POHLE, Gabrielle - directrice, Brooklyn Children's Museum, New York
- PORTUGUAIS, Louis - représentant du Musée de la couleur, Montréal
- POTVIN, Lise - Centre culturel de Jonquière
- PREFONTAINE, Yves - chef de cabinet, Ministère d'Etat au Développement culturel du Québec
- PRESTON, Michael - London Science Museum
- PROVENCHER, Maurice - Cercles des Jeunes naturalistes
- PROVOST, Gilles - communicateur scientifique, Le Devoir
- RATNER, Rhoda - bibliothécaire en chef, section musées, Smithsonian Institution, Washington
- RAYMOND, Jacques - délégué du Conseil régional de la culture, Alma
- RAYMOND, Maurice - représentant du Musée de la couleur, Montréal
- RITCHOT, Gilles - Université Laval
- RIVARD, René - responsable du projet d'un écomusée pour le Cameroun, UNESCO
- ROCHETTE, Martin - astronome amateur de Chicoutimi, C.R.L.
- ROQUEPLO, Philippe - auteur de "Le partage du savoir", Paris
- ROSSLANDER, Léo - ex-président de la Société des musées québécois
- ROTH, Raymond - surintendant de l'Aquarium, responsable de la division zoologique, ville de Montréal
- ROTHENBERG, Marilyn - Children's Television Workshop, New York
- ROUSSEAU, Camille - président des Jeunesses scientifiques du Québec
- ROUTHIER, Robert - directeur de l'Education permanente, Université de Sherbrooke

- ROY, Thérèse - Haut commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et
aux Sports, Québec
- SAINTE-MARIE, Louis - Université de Montréal
- SALOMON, Jean-Marc - Palais de la Découverte, Paris
- SAMSON, Jean-Pierre - secrétaire de la Faculté des sciences, Université
de Sherbrooke
- SAVARD, Gérard - greffier, ville de Chibougamau
- SCHROEDER, Brigitte - Institut d'histoire et de sociopolitique des
sciences, Université de Montréal
- SLIVITSKI, Michel - Bureau de science et de technologie, Ministère de
l'Éducation du Québec
- SORMANY, Pierre - communicateur scientifique
- SPOCK, Michael - directeur du Boston Children's Museum
- TABORSKI, Edwina - muséologue, auteur de nombreux articles sur les
musées du Canada
- TESSIER, Claude - Le Soleil
- THIBAUT, Louise - Ministère d'État au Développement culturel du Québec
- THIBAUT, Roger - vice président du Club d'informatique amateur, région
de la Mauricie
- TOUPIN, David - Mouvement Greenpeace
- TOUSSIGNANT, Patrick - Club d'astronomie Jupiter, Trois-Rivières
- TREMBLAY, René - Club de science, Polyvalente du Cap-de-la-Madeleine
- TRUDEL, Jean - Conseil régional des Loisirs
- TURCOTTE, Marc-André - Office des professions du Québec
- VINCENT, Solange - Amis de la terre
- WILSON, J.Tuzo - directeur général, Ontario Science Centre
- WOLF, docteur Jeff - directeur, animation et exhibits, Boston's Museum
of Science
- WOLF, Josh - Sauvons Montréal
- WOZQUIL, John - responsable de la section design, Ontario Science Centre.

**Achévé d'imprimer à
Québec en avril 1980, sur
les presses du Service des impressions en régie
du Bureau de l'Éditeur officiel
du Québec**

BNQ



000 467 058

